

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_033 : ADMINISTRATION GENERALE / TABLEAU DES EFFECTIFS - FÉVRIER 2026

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de l'Agglomération, que ces emplois concernent des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents). Ces emplois peuvent être affectés dans la limite des postes créés par le Conseil Communautaire et recensés dans l'organigramme de la Collectivité.

Les emplois surnuméraires susceptibles d'être ouverts n'ont d'autre finalité que de permettre de gérer les mouvements, promotions ou recrutements nécessaires pour pourvoir lesdits postes créés et autoriser les déroulements de carrière des personnels. Ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la Collectivité. Il s'agit, d'une part, à travers ces disponibilités, de permettre la promotion de grade ou de cadre d'emplois des personnels fonctionnaires au sein de la Collectivité et, d'autre part, en cas de recrutement externe, de garantir que celui-ci pourra être rapidement exécuté, quel que soit le grade détenu par le candidat retenu ou sa filière de rattachement. Ainsi, le nombre maximal de postes d'agents titulaires susceptibles d'être affectés sur les emplois ouverts dans l'organigramme d'Aurillac Agglomération est fixé à 330.

Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (parcours emploi compétence, services civiques...), font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption de la précédente version de ce tableau par délibération n° DEL_2025_187 du 15 décembre 2025.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition d'un tiers ainsi que les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau tableau des effectifs joint en annexe, prenant en compte les créations et les suppressions suivantes :

CRÉATIONS Emplois permanents	POSTES
Ingénieur	3
Ingénieur principal	1
Technicien	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	3
Adjoint technique	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	13

SUPPRESSIONS Emplois permanents	POSTES
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2
E.T.A.P.S	1
E.T.A.P.S principal 2 ^{ème} classe	1
E.T.A.P.S principal 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2
TOTAL	8

CRÉATIONS Emplois permanents à temps complet - CDD						
Intitulé du poste	Nbre de postes	Article CGFP	Catégorie/ Filière	IFSE	Durée	Motifs
Responsable pôle infrastructure et administrateur système et sécurité	1	L.332-8-2°	A – Technique	GFA3	3 ans	Création
Responsable pôle projets et applications	1	L.332-8-2°	A – Technique	GFA3	3 ans	Création
Responsable pôle support utilisateurs/sûreté	1	L.332-8-2°	B – Technique	GFB2	Transformation poste suite réorganisation	
Administrateur SIG	1	L.332-8-2°	B – Technique	GFB3	3 ans	Création

Administrateur application	1	L.332-8-2°	B – Technique	GFB3	3 ans	Création
Chef cellule exploitation réseaux eau potable	1	L.332-8-2°	B – Technique	GFB2	3 ans	Création
Agent d'accueil, d'entretien et de gardiennage des campings communautaires	2	L.332-8-2°	C– Technique	GFC1	2 ans	Renouvellement
Agent développement touristique	1	L.332-8-2°	B– Technique	GFB3	3 ans	Renouvellement
TOTAL						9

SUPPRESSIONS Emplois permanents - CDD	POSTES
Administrateur réseaux et télécommunication	1
Chargé de projet CRTE	1
Responsable service développement territorial	1
TOTAL	3

CRÉATIONS Emplois permanents à temps complet - CDI						
Intitulé du poste	Nbre de postes	Article CGFP	Catégorie/ Filière	IFSE	Durée	Motifs
Responsable pôle SIG/WEB	1	L.332-10	B– Technique	GFB2		Transformation poste suite réorganisation
Technicien support et vidéo surveillance	1	L.332-10	B– Technique	GFB3	CDI	Création
TOTAL						2

SUPPRESSIONS Emplois permanents - CDI	POSTES
Animateur GEMAPI	1
TOTAL	1

- de dire que, conformément à l'organigramme, le nombre maximal de postes susceptibles d'être affectés à titre permanent est limité à 330.

Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.